

POUR LE DEVELOPPEMENT
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE

FICHES PRATIQUES



Solidarity and Social Outcomes Learning Economy Inventing Liveliness



UNE COLLABORATION
FRANCO-ESPAGNOLE



Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne

Usages des fiches pratiques

Objectifs du projet SSOLEIL :

- Faciliter l'accès à l'information et à la formation sur l'ESS à travers du matériel pédagogique et des activités de formation
- Promouvoir l'intercoopération entre les structures de l'ESS sur différents territoires
- Sensibiliser à l'importance de l'ESS dans la construction de sociétés plus justes et durables

Destinataires des fiches pratiques :

- Les collectivités territoriales souhaitant intégrer les critères de l'ESS dans leurs politiques
- Les entrepreneurs intéressés par les modèles économiques coopératifs et durables
- Les entrepreneurs de l'ESS souhaitant s'impliquer dans le développement de l'ESS
- Les accompagnateurs de porteurs de projet ou d'entrepreneurs installés ou acteurs du développement de l'ESS
- Les formateurs qui souhaitent transmettre des connaissances sur l'ESS
- Le grand public souhaitant en savoir plus sur l'ESS et participer à des initiatives solidaires

Fiche n°3 : Les coopérations économiques

Session 3 : Les coopérations économiques, leviers du développement de l'ESS

Durée : 1 heure et 30 minutes

Objectifs :

- Comprendre la notion de coopération économique
- Identifier des stratégies de coopérations entre collectivités territoriales et structures de l'ESS

Contenu :

- Définition des coopérations économiques
- Types de coopérations possibles entre collectivités et structures de l'ESS
- Les outils au service des coopérations collectivités / structures de l'ESS

Méthodologie pour animer la sessions :

- Présentation des notions de bases et des types de coopération économique
- Atelier : identification collective des freins et opportunités aux coopérations économiques

Matériels :

- Ordinateur et diapositives
- Paperboard et feutres

Public cible :

- Techniciens ou représentants de collectivités territoriales
- Entreprises intéressées par l'ESS
- Acteur du développement de l'ESS

Définition des coopérations économiques

Définition

Coopération entre structures de l'ESS

Coopération entre structures de l'ESS et collectivité territoriales

La Coopération est un processus d'animation d'un collectif de personnes et de compétences, permettant d'améliorer les qualités d'un projet ; qui porté seul ne pourrait exister et réussir. Au-delà d'une vision économique d'agrégation de moyens, la coopération s'appuie sur des dynamiques d'intelligence collective et des modes de gouvernance démocratique. Ainsi, le projet ne repose pas sur une ou quelques personnes et sa capacité de résistance est donc plus forte face aux aléas économiques d'une entreprise. La coopération apporte au projet une richesse incomparable en termes de créativité, d'innovation, de résilience et d'adaptation. Autant de valeurs essentielles à la consolidation et au développement d'une entreprise.

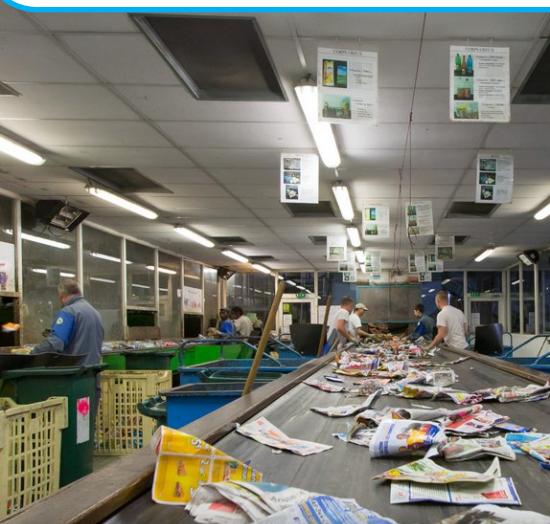
Bon c'est bien beau tout ça mais comment on passe à l'action tous ensemble ?



Les achats publics responsables

Les structures de l'ESS proposent un/des produits ou des services

Les collectivités territoriales achètent des produits ou des services aux structures de l'ESS



Exemple :

[L'association TRIBORD](#) assure la gestion des déchetterie et la collecte des déchets de RENNES METROPOLE



Les types de coopérations économiques collectivités / structures de l'ESS



Les collectivités territoriales gèrent d'importants volumes de contrats de biens et de services, et l'inclusion de critères sociaux et environnementaux dans ces processus peut avoir un impact significatif sur l'ESS.

L'intégration de l'ESS dans les marchés publics permet de réorienter les ressources publiques vers des modèles de production et de consommation plus durables. Certains pays (comme la France) ont déjà progressé dans ce sens en introduisant des clauses sociales dans les marchés publics, qui favorisent l'attribution de contrats à des coopératives, des entreprises d'insertion sociale et des structures de l'économie solidaire.

Toutefois, pour que ces stratégies soient efficaces, il est nécessaire de garantir leur mise en œuvre effective et d'éviter que les procédures bureaucratiques n'excluent les petites organisations de l'ESS.

Les principales actions visant à renforcer la présence de l'ESS dans les marchés publics comprennent :

- **Réserve de marché** : établir des quotas de marchés publics exclusivement pour les structures de l'ESS, en veillant à ce qu'un pourcentage des contrats de l'État profite aux coopératives et aux entreprises d'insertion sociale.
- **Critères de durabilité** : intégrer les exigences environnementales, sociales, de commerce équitable dans les processus d'appel d'offres, en privilégiant les fournisseurs qui respectent ces principes.
- **Partenariats public-privé** : promouvoir la coopération entre les collectivité territoriale et les structures de l'ESS pour la conception et la fourniture de services publics dans le cadre de modèles participatifs.
- **Transparence et suivi** : mettre en œuvre des mécanismes d'évaluation et de responsabilisation pour garantir que les contrats attribués aux entreprises de petite envergure génèrent réellement un impact social et environnemental positif.

Les types de coopérations économiques collectivités / structures de l'ESS



4 modalités de marchés publics

ALLOTISSEMENT

Favorise accès des TPE/PME à la commande publique, permet de construire son marché en tenant compte de l'offre économique existante. Il se construit sur le sourcing préalablement réalisé.

MARCHE DE GRE A GRE

Marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables qui concernent les achats d'une valeur estimée inférieure à 40 000€ HT. Ces marchés permettent aux collectivités de travailler au plus près des territoires.

ACHATS INNOVANTS

Achat de produit qui n'existe pas mais qui pourrait probablement être développé dans un laps de temps raisonnable.

MARCHES RESERVES

Handicap
IAE
ESS
pénitentiaires...

Les types de coopérations économiques collectivités / structures de l'ESS

Les PTCE :

Pôles Territoriaux de Coopération Économique



Le terme de PTCE, né en 2009, est issu de la volonté de mettre en évidence des pratiques existantes, mais peu connues et non reconnues. Il est issu d'une démarche de recherche-action associant le Labo de l'ESS, les CRESS, le COORACE, le Mouvement pour une Economie Solidaire (MES), le RTES, ainsi qu'une vingtaine d'acteurs se reconnaissant dans cette approche et des chercheurs. Les PTCE ont été définis dans la loi sur l'ESS de 2014 :

— “ Les pôles territoriaux de coopération économique sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la présente loi, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable.” ” —

Article 9 loi sur l'ESS 2014

Pôle : Regroupement d'entreprises de l'ESS, avec d'autres entreprises, en lien avec des collectivités, centres de recherche, établissements d'enseignement...

Territorial : Renvoyant à la notion de proximité, dont les périmètres sont variables, et répondant à un besoin du territoire, bassin de vie ou intercommunalité, et favorisant son attractivité, considérant le territoire comme un lieu de richesses matérielles et immatérielles, un capital à faire “fructifier”

Coopération : Impliquant des modes d'organisation et de développement multi parties prenantes, des outils de mutualisation de moyens et de compétences, un coportage d'activités économiques, et un décloisonnement au travers de l'ESS entre collectivités, entreprises conventionnelles et acteurs de l'ESS, dans une stratégie commune et continue.

Economique : Sur un principe de mixité entre acteurs, d'hybridation des ressources (marchandes, non marchandes, non monétaires), en faveur de projets économiques et sociaux innovants (socialement ou technologiquement), tous secteurs ou filières, et porteurs d'un développement local durable



Les types de coopérations économiques collectivités / structures de l'ESS

La pertinence de l'approche des PTCE, et plus largement des démarches de coopération économique territoriale, en milieu urbain comme en milieu rural, face aux défis actuels de nos sociétés, est de plus en plus partagée.

Au niveau national, l'Etat a relancé une politique nationale de soutien aux PTCE en 2021, se traduisant notamment par un appel à manifestation d'intérêt permanent, la mise en place d'une cellule nationale d'animation et de cellules régionales, et une animation nationale portée par le Coorace. Un bouquet de services, offre de services gratuite, est proposé aux lauréats de l'AMI de l'Etat.

Les collectivités locales ont un rôle important à jouer pour contribuer à l'émergence et au développement de ces démarches. Sans aucun doute précurseurs de nouveaux modes de développement socio-économiques, les PTCE sont des partenaires importants des collectivités, pour le développement de projets au service des transitions, territorialisés, multi-acteurs, contribuant à la structuration de filières ou d'écosystème territorial.

Compte tenu des aspects multidimensionnels des PTCE, **tous les niveaux de collectivités** sont concernés par les PTCE. Les collectivités peuvent intervenir aux différentes étapes du projet: gestation, émergence, développement, consolidation, en fonction des activités développées par les pôles et des compétences des collectivités.